

Délibération CHSCT 44 du 14 septembre 2017 TRIPODE Nantes

Le CHSCT 44 déplore une fois de plus que les engagements pris au niveau national tardent à se concrétiser.

Il constate, en effet, que l'IGAS n'a toujours pas répondu à la question du classement du site du Tripode en site amianté.

Le CHSCT 44 note également l'absence d'informations sur plusieurs points :

- la mise en place d'une commission centrale de réforme,
- la restauration des cohortes de l'étude épidémiologique,
- la production de tableaux par l'INSEE et Finances Publiques concernant le suivi des reconnaissances des maladies professionnelles à l'instar de ceux établis par le MAEE,
- la qualification en exposition professionnelle pour l'ensemble des agents.

Or, tous ces points abordés avant l'été devaient faire l'objet d'un retour rapide.

Aussi, le CHSCT 44 demande au Secrétariat Général d'intervenir auprès de l'IGAS afin d'obtenir une réponse dans les plus brefs délais mais aussi de tenir ses propres engagements en apportant des réponses et des solutions à l'ensemble des points évoqués.